
Séance du 21 mai 2026

N° 2026_46

Désignation des
représentants au
sein de la
Commission Locale
d'Évaluation des
Charges Transférées
(CLECT) de la
Communauté
d'Agglomération du
Niortais

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Raphaële GONTIER, Didier DAVID, Virginie MORETTI, Patrick MOULINEAU, Christian PINEAU, Sybille REDIEN, Sophia AUGER, Mickaël CHATELLIER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET, Jérémy MÉTAIS, Isabelle PIDOUX, Dorothée LORHO, Chantal THIBAUT.

Excusés avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER donne pouvoir à Didier DAVID, Thierry BOISSINOT donne pouvoir à Thomas BEVILLE, Nathalie DENIAU donne pouvoir à Sophia AUGER, Laure-Anne CHARGÉ donne pouvoir à Jérémy MÉTAIS.

Excusé sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Mickaël CHATELLIER.

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

Conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	04
Pouvoirs :	04
Votants :	19

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20260521-2026_46-DE Date de réception préfecture : 03/06/2026

N° 46 : Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que la CLECT est chargée notamment de l'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune de désigner ses représentants au sein de cette commission ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner un représentant titulaire : Mme Lucy MOREAU;
- Et un représentant suppléant : M. Guillaume PORCHET;

Pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance



Mickaël CHATELLIER

Le Maire,



Lucy MOREAU



Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20260521-2026_46-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2026